



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Responsabilité juridique - Médecins généralistes

Question écrite n° 13373

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les risques juridiques liés au arrêt des travail par les médecins généralistes. Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière du système de santé et sont en première ligne face aux problèmes des Français. Ils travaillent dans des conditions difficiles avec des volumes horaires très contraignants. Ils font aussi face à des injonctions contradictoires, entre responsabilité juridique et contraintes budgétaires. Depuis plusieurs années, le Gouvernement fait pression sur la profession en faveur de la réduction du nombre d'arrêts de travail, pour des raisons budgétaires. Dans le même temps, certains mettent en cause leur responsabilité en cas de non arrêt. C'est le cas dans l'accident meurtrier de bus de Millas, où la conductrice prenait des tranquillisants sans avoir été arrêtée par son médecin. Les médecins généralistes sont pris entre ces deux prescriptions contradictoires, et vivent mal cette situation d'insécurité juridique. Au moment où le Gouvernement demande aux médecins généralistes d'assurer de plus en plus de missions pour la collectivité, elle lui demande de clarifier les conditions de mise en cause de leur responsabilité professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13373

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9232

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)